

PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :Du samedi 12h30 au lundi 14h30 :
Pharmacie Saint Martin (Tèl : 04.73.53.10.66)**AMBULANCES :**

Ambulances Vincent : 04 73 51 23 23

CABINETS INFIRMIERS :

Beaufils - Goncalves - Pélissier - Rigoni :

Tél. : 04 73 53 15 82

Thoury - Berry - Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26

Vander Cam : 07 83 34 04 09

Girou Florent : Tél. : 06 28 49 10 57

Chevreux Mélanie : 07 60 26 41 35

Garnier Frédérique : 06 28 49 10 57 ou 07 60 26 41 35

VETERINAIRES : 04 73 51 29 21 (animaux de ferme), 04.73.53.64.44 (animaux de compagnie, bovins, chevaux).**DEPANNERS/REMOQUEURS :**

Garage FAYET-COMBE SARL 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ 04 73 53 04 37 - 06 08 34 86

Garage Flo Flash Auto 04 73 51 01 58

TAXIS :

DENIS: 04 73 53 00 17/ 06 85 92 71 23

TAXI DID DUPOUX Didier :

06 69 16 96 59 ou 04 73 94 48 10

Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16

Taxi VINCENT : 04 73 51 23 23

URGENCES: POMPIERS 18**GENDARMERIE** : 04 73 53 00 00 ou 17

Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

RAMPE Thiers Dore et Montagne – Antenne de Courpière – 9 av. de Thiers -

Tél : 09 81 46 23 68

Permanences : Lundi, mardi et jeudi de 14h15 à 17h15. Mail : rampecourpiere@cctdm.fr● **Dans les locaux sociaux** (Face à la Maison des Associations, Place Jean Payre)**MISSION LOCALE** : permanence les lundis uniquement sur RDV. 06.74.28.85.77
r.gouin@mission-locale-thiers.com**SOLiha (Améliorer l'habitat ancien - subventions aux propriétaires) place Jean Payre**, Permanences suspendues jusqu'au 04 décembre 2020, renseignements sur le site : <https://tinyurl.com/solih-pig-courpiere>.**ASSISTANTES SOCIALES** : Maison des solidarités à Thiers 04.73.80.86.40 de 9h à 12h et de 14h à 17h**CPAM** : Permanence uniquement sur rendez-vous au 3646.**OPHIS** : ☎ 04 73 41 16 16**CAF** : Permanence tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30. Uniquement sur rendez-vous. Prenez rendez-vous sur Caf.fr/Ma Caf.**CONCILIATEUR DE JUSTICE** : en mairie, les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h30 à 17h sur rendez-vous uniquement. Au 06.07.82.90.83 ou guy.delsescaux@conciliateurdejustice.fr

VIVRE À COURPIÈRE

Journal de la Ville de

N° 40/2020 Semaine du 5 novembre au 12 Novembre 2020

Attention !

Ces informations sont valables au moment où ce bulletin est imprimé mais sont susceptibles d'évoluer en fonction des annonces gouvernementales

● **COMMUNIQUÉ DE MADAME LE MAIRE**

Dans les temps difficiles que nous traversons, soyez assurés que la Municipalité et le personnel communal font le maximum pour assurer la continuité des services publics et de la vie économique locale.

La Municipalité reste et demeure solidaire des commerçants touchés par des mesures de fermeture qui créent un grave déséquilibre de concurrence alors qu'ils ont déployé leurs efforts pour respecter les mesures barrières. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle a apporté cet été son soutien financier aux commerçants, dès qu'elle a pu le faire. Ainsi, près de 44 commerçants et artisans Courpiérois ont pu bénéficier d'une aide forfaitaire de 500 euros. Dans la foulée du reconfinement, certaines communes ont pris un arrêté autorisant la réouverture de tous les commerces.

Sachez que cette décision ne fait pas partie des pouvoirs du Maire. Je crains de créer l'illusion d'une autorisation qui incite des commerçants à rouvrir en se croyant protégés par mon arrêté. Cette décision sera retoquée par le Préfet sous 48 heures et les commerces pourraient être sanctionnés par une amende et une fermeture administrative pouvant aller jusqu'à une durée de six mois, comme cela a pu se pratiquer dans certaines communes où le Maire a pris cette décision illégale.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, avec l'Association des Maires de France, je demande au Gouvernement de réexaminer la notion de commerces de première nécessité et sa mise en œuvre, en associant les représentants des Maires et des fédérations de commerçants.

En attendant, l'Etat a mis en place des mesures de soutien économique destinées à préserver la survie des petits commerces malgré la fermeture, n'hésitez pas à y recourir.

De notre côté, pour inciter les habitants à rester solidaires de leurs commerces locaux, nous allons réouvrir dans le bulletin municipal, la page permettant aux commerces fermés mais autorisés à vendre par internet « clic and collect », ou par livraison à domicile, etc à le faire savoir.

Autre dispositif, pour les personnes vulnérables ne pouvant pas se déplacer, la Municipalité remet en place la veille téléphonique et le principe de l'aide aux courses. Pour ce faire, nous sommes en train de mobiliser tous les conseillers municipaux disponibles.

Enfin, n'oublions pas de préparer les fêtes de Noël, afin que la magie opère...

Bientôt, les décors réalisés lors des ateliers de Noël seront installés dans Courpière pour le plaisir des yeux !

Tous nos remerciements à ceux qui y ont participé, ainsi qu'aux établissements Guillaumont et SIP qui ont fourni gracieusement la matière première.

Pour vos achats de Noël, je ne peux que vous encourager à acheter local !

Prenez soin de vous. Restons solidaires des soignants qui affrontent cette deuxième vague !

Christiane SAMSON

● **COVID 19 : LES NOUVELLES MESURES INSTAURÉES PAR LE DÉCRET DU 20/10/2020****Le confinement dans le Puy-de-Dôme :**

Le 28 octobre 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire métropolitain. Le département du Puy-de-Dôme est donc concerné par des mesures de confinement du 30 octobre au 1er décembre minimum.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;

- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste plus bas) et les livraisons à domicile ;

- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;

- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;

- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;

● **CIMETIÈRE**Du 01/10 au 30/04 : ouvert de 8h à 17h
Du 01/05 au 30/09 : ouvert de 8h à 19h30● **ÉTAT-CIVIL****Toutes nos félicitations aux parents de :**

- Pablo MALOCHET né le 21 octobre 2020.

Toutes nos condoléances à la famille de :

- Michel BALLESTRA décédé le 08 octobre 2020.

● COVID 19 : LES NOUVELLES MESURES INSTAURÉES PAR LE DÉCRET DU 20/10/2020 (suite)

● PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire, Christiane SAMSON, reçoit sur rendez-vous .

● PERMANENCES DES ADJOINTS

Philippe CAYRE (affaires générales, tranquillité, personnel communal) : sur rendez-vous du lundi au vendredi, les après-midis

Catherine MAZELLIER (vie associative, culture, sports) : sur rendez-vous, du lundi au vendredi à partir de 17h00

Eric DOUBTSOF (finances, emploi, vie économique) : sur rendez-vous

Géraldine FRANZKOWIAK (solidarité, séniors, handicap) : tous les jeudis de 10h à 12h ou sur rendez-vous

Mohammed OULABBI (écoles, petite enfance, jeunesse) : tous les lundis de 9h15 à 11h15

Atlantique MESSAN (attractivité- tourisme, patrimoine et festivités) : tous les mardis de 9h00 à 12h30

René GOSIO (travaux, entretien, propreté) : tous les jeudis de 9h00 à 11h30

Conseillers municipaux Délégués :

Flavien PARENT (communication, démocratie participative, nouveaux services à la population)

Thierry CIERGE (urbanisme)

Laurent CLIVILLÉ (développement durable, correspondant défense et maître de cérémonie)

Jean-Baptiste CHALUS (villages et quartiers)

Conseillers municipaux : ANGELI Sylvie,

BEAUGER Elodie, BOUSSUGE Jeanine,

BURIAS Aude, DUCHER Eric, EPECHE

Huguette, FROMENT Anaïs, LAFORET

Dominique, LAVEST Jean-Michel, MOULIN

Eric, PFEIFFER Bernard, LIMOUZIN Lydie,

ROCHE-LACOMBE Isabelle, SALGUEIRO

Carole, TOURON Danièle.

- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;

- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;

- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

- Trajets entre le domicile et l'école, le collège ou le lycée

Attestations à télécharger ci-après, également disponibles en mairie :

Attestation de déplacement dérogatoire :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/30-10-2020-attestation-de-deplacement-derogatoire.pdf>

Justificatif de déplacement professionnel :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/IMG/pdf/30-10-2020-justificatif-de-deplacement-professionnel.pdf>

Les déplacements internationaux :

Si les frontières avec l'Union Européenne restent ouvertes, sauf exception les frontières extérieures sont fermées. Les Français de l'étranger restent bien sûr libres de regagner le Territoire national. Un test négatif de moins de 72h est obligatoire pour entrer sur le territoire. Par ailleurs dans les ports et les aéroports des tests rapides seront déployés pour toutes les arrivées.

Les écoles, temps périscolaires, collèges, lycées et crèches : ouverts avec un protocole sanitaire strict.

Les commerces et établissements recevant du public :

Les commerces et établissements recevant du public (ERP) non essentiels sont fermés pendant le confinement. Contrairement au mois de mars un certain nombre d'activités sont maintenues en particulier **les services publics, notamment de guichets, les commerces de gros, les marchés alimentaires et évidemment les laboratoires d'analyse.**

Les parcs, jardins, plages et plans d'eau restent également accessibles (pour les personnes habitant dans un rayon d'un kilomètre).

Liste des établissements fermés :

- ERP de type CTS : chapiteaux, tentes et structures ;

- ERP de type S : bibliothèques, centres de documentation, médiathèques ;

- ERP de type Y : musées (et par extension, les monuments) ;

- ERP de type L : salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple (comme les salles des fêtes et salles polyvalentes), sauf pour les salles d'audience des juridictions, les crématoriums et les chambres funéraires ;

- ERP de type X : établissements sportifs couverts (gymnases, piscines couvertes, saunas et hammams, etc.) à part pour le sport professionnel et les groupes scolaires ;

- ERP de type PA : établissements de plein air (stades, hippodromes, parcs d'attraction, parcs zoologiques, etc.) sauf pour les activités sportives professionnelles et les groupes scolaires ;

- ERP de type P : salles de danse (discothèques) et salles de jeux (casinos, bowlings) ;

- ERP de type M : magasins de vente et centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retrait de commandes et à l'exception des activités autorisées dans le décret ;

- ERP de type N : restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le « room service » des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat ;

- ERP de type T : salles d'expositions, foires-expositions et salons ayant un caractère temporaire ;

- ERP de type U : établissements de cure thermale ou de thalassothérapie ;

Fermeture des campings, villages vacances et hébergements touristiques, sauf lorsqu'ils constituent pour ceux qui y vivent un domicile régulier ou pour l'accueil de personnes en isolement ou en quarantaine.

Les salles municipales, équipements sportifs et bibliothèque de Courpière sont donc fermés au public jusqu'à nouvel ordre.

Le travail :

Le télétravail est obligatoire à 100 % partout où il est possible.

Cependant, contrairement au confinement de mars le secteur du bâtiment et des travaux publics ainsi que les usines et les exploitations agricoles peuvent poursuivre leur activité.

Les bureaux de poste et les guichets de service publics restent également ouverts.

Les personnes âgées :

Afin de lutter contre la solitude des aînés les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

Lieux de culte : Ouverts à l'exception des cérémonies.

Cérémonies funéraires : admises dans la limite de 30 personnes.

Mariages : Cérémonie civile autorisée, dans la limite de 6 personnes, cérémonie religieuse non autorisée, fête non autorisée.

SERVICE ETAT-CIVIL ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC du lundi au vendredi de

8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

En cas d'urgence, en dehors des horaires
d'ouverture de la mairie, prière de contacter le
numéro d'astreinte : 06.30.65.81.64

BIBLIOTHÈQUE

FERMÉE

CCAS

Lundi, mardi, et vendredi : de 8h30 à 12h30 et
de 13h45 à 17h30, le jeudi : 8h30 - 12h30
fermé le mercredi toute la journée

SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée
ainsi que tous les matins
(du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30).

DÉCHÈTERIE

La déchèterie de Courpière est ouverte du **lundi au samedi**. Horaires : 9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30

● VIGIPIRATE NIVEAU « URGENCE ATTENTAT »

À la suite de l'attentat survenu à Nice, le Premier Ministre a décidé d'élever le niveau VIGIPIRATE « URGENCE ATTENTAT » sur l'ensemble du territoire national, et restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Ce dispositif est adapté pour renforcer :

- La sécurité des lieux de culte,
- La sécurité des bâtiments publics avec une attention particulière sur les établissements scolaires, sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux,
- La sécurité des ressortissants, des intérêts et des emprises françaises à l'étranger.

Soyons vigilants !



● SITE INTERNET DE LA VILLE DE COURPIÈRE

Nous vous avons annoncé précédemment que le site internet de la Ville de Courpière www.ville-courpiere.fr était désactivé afin de l'actualiser. Il est remis en service temporairement, et en raison de la crise sanitaire liée au COVID19, afin de permettre l'accès à l'actualité de la Commune aux personnes n'ayant pas de compte Facebook.

● COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 2020

En raison des contraintes sanitaires liées à la COVID 19, la cérémonie commémorative du 11 novembre ne se fera qu'en format restreint. Ainsi, le Maire a décidé de proposer aux deux associations d'anciens combattants d'y être représentées par une seule personne chacune. Le dépôt de gerbe et la minute de silence se feront le mercredi 11 novembre à 11h30 au Monument aux Morts, place de la Cité Administrative, **sans public**.

● ANNULATION DE LA FOIRE SAINT MARTIN

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID-19, la foire Saint-Martin initialement prévue le mardi 17 novembre est annulée.

Le marché alimentaire du mardi matin est bien maintenu.

Pour que la tradition perdure malgré cette annulation, les restaurateurs de Courpière se mobilisent pour vous proposer sur commande et à emporter la fameuse tripe et les pieds cochons ! Contactez-les !



● ANNULATION DU MARCHÉ DE NOËL DE COURPIÈRE

Malgré la volonté et les efforts de la municipalité de s'adapter et de répondre aux contraintes sanitaires pour permettre la tenue du marché de Noël, l'évolution incontrôlable de la pandémie nous contraint à prendre la douloureuse mais raisonnable décision d'annuler le marché de Noël de Courpière qui devait se tenir les 12 et 13 décembre 2020.

Votre santé passe avant tout.

● BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Suite aux nouvelles mesures mises en place par le gouvernement, nous vous informons que la bibliothèque est fermée jusqu'au 1^{er} décembre.

Nous vous informons également que l'ensemble des animations organisées est annulé jusqu'à cette même date.

Si vous avez des documents empruntés à la bibliothèque, vous pouvez les conserver chez vous. Il n'y aura pas de rappel, ni par courrier, ni par mail.

● AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2020 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant le projet présenté par la commune de Courpière, de travaux pour les eaux pluviales sur le bassin versant ouest du bourg.

Cette enquête publique d'une durée consécutive de trente-et-un jours se déroulera :

Du lundi 16 novembre 2020 à 9 h au mercredi 16 décembre 2020 à 17 h 45

Les éléments constitutifs du dossier et un registre d'enquête seront à la disposition du public (sous réserve du respect des mesures barrières pour faire face à l'épidémie de Covid19) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux de la mairie de Courpière qui sont les suivants :

Du lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30.

Ils seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques>.

M. Gérard THIALLIER, professeur de technologie, en retraite, est nommé commissaire-enquêteur recevra toute personne intéressée à la Mairie de Courpière aux jours et heures suivants :

- lundi 16 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- vendredi 11 décembre 2020 de 14 h 45 à 17 h 30
- mercredi 16 décembre 2020 de 14 h 45 à 17 h 30

Infos Diverses

● CANTINE SCOLAIRE

Menu du 9 au 13 novembre

Lundi : Trio de riz, lentilles et maïs vinaigrette, Porc à la graine de moutarde, panais braisés, yaourt ou fromage, fruit d'automne.

Mardi : Carottes râpées, gratin de pâtes au thon, Saint Nectaire, pommes cuites au four (verger de Sauviat).

Jeudi : Velouté de butternut, p'ti filet de colin au beurre citronné, épinards à la crème, mousse au chocolat.

Vendredi : Brocolis en salade, lasagnes de bœuf maison, Brie, fruit de saison.

● MESSES

Les églises de la paroisse resteront ouvertes dans la mesure des possibilités des personnes qui en assurent « le gardiennage ». Chacun pourra s'y rendre pour une prière personnelle.

L'église sera ouverte les mercredi, jeudi et vendredi de 10 h à 17 h.

● LOCATIONS

- **A louer F3**, 80m², centre ville, dans parc fermé et sécurisé, chauffage gaz de ville individuel, interphone, surveillance vidéo, espaces verts, cave, place de parking privé dans parc fermé, état neuf, libre. Tél : 04.73.53.02.83 ou 06.78.17.95.57

- **A louer studio 30 m² en duplex**, centre ville, dans parc fermé et sécurisé, interphone, surveillance vidéo, espaces verts, place de parking privé dans parc fermé, état neuf. Tél : 04.73.53.02.83 ou 06.78.17.95.57

OPHIS 04.73.41.16.16

Résidence Pré de l'Hospice 1 :

- Appartement type 3 de 64m² au 4^{ème} étage avec ascenseur. Logement disponible de suite. Douche. Chauffage collectif. Loyer 417.63€ charges comprises.

- Appartement type 4 de 75m² au 4^{ème} étage avec ascenseur. Logement refait en intégralité, travaux en cours. Chauffage collectif. Loyer 481.39€ charges comprises.

- Appartement type 4 bis de 94m² au 1^{er} étage avec ascenseur. Logement disponible rapidement. Chauffage collectif. Loyer 541.87€ charges comprises.

Résidence Pré de l'Hospice 2 :

- Appartement type 3 de 71m² au 2^{ème} étage. Balcon. Logement disponible de suite. Chauffage au sol + convecteurs électriques. Loyer 520.43€ charges comprises.

- Appartement type 4 bis de 95m² au 1^{er} étage. Balcon. Logement disponible courant décembre. Chauffage au sol + convecteurs électriques. Loyer 612.38€ charges comprises.

Pas de frais d'agence. Logements conventionnés pour l'APL. Résidences gardiennées.

● COMMERCE FERMÉS AU PUBLIC PAR DÉCRET AYANT ORGANISÉ LA VENTE PAR COMMANDE/LIVRAISON ET/OU DRIVE (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Si certains commerces souhaitent figurer sur cette liste, merci de contacter la mairie au 04.73.53.01.21

NOM	Horaires et jours	livraison à domicile	Com-mande par télé- phone
<u>LES ARCADES DE BARJAVELLE</u> : 11 Bis Pierre et Marie Curie 06.08.24.96.79	Plats à emporter tous les week-ends	non	Oui
<u>LES SEYCHELLES</u> : Place de la Cité Administrative 04.73.51.22.91	Ouvert tous les soirs de 18h à 21h30. Fermé le lundi. Uniquement sur commande .(pizzas-salades-pates)	non	oui
<u>PAUSE PIZZA</u> : 9 Square des Arnauds 04.73.51.81.29	Pizza à emporter de 18h à 21h. Commande uniquement par téléphone. Fermé le mardi	non	oui
<u>AU PETIT KEBAB</u> : 56 Bd Vercingétorix 04.73.53.06.41 ou 06.68.16.02.56	Ouvert du mardi au dimanche, 11h/14h30 et 17h /21h30. Commande par téléphone. Fermé le lundi et vendredi midi	non (drive)	oui
<u>LA CAVE A JULIETTE</u> : 38 Av. de la gare 06.45.34.13.37 ou 04.73.53.08.64	Plats à emporter du mardi au dimanche midi ainsi que le samedi et le dimanche soir	non	oui
<u>LE CHIGNORE</u> : 4 Place de la Libération 04.73.94.42.30	Menu à emporter du lundi au vendredi midi	oui	oui
<u>LE CONVIVAL</u> : 6 Av. de Thiers 04.73.53.01.54	Menu à emporter du lundi au vendredi midi	non	oui
<u>DE FEUILLES EN FLEURS</u> : Bd Vercingétorix 04.73.51.27.55 ou 06.70.14.15.99	Du mardi matin au dimanche midi	oui	oui
<u>NATURAL FLEUR</u> : Rue du 14 juillet 07.66.24.16.55	Du lundi après midi au dimanche midi	oui	oui

Infos Associatives

● ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

URGENCE SANG

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles vous attend nombreux le **vendredi 6 novembre de 16h à 19h à la salle d'animation.**

Les réserves de sang sont basses, les malades comptent sur vous.

Toutes les précautions sanitaires sont prises pour vous accueillir dans de bonnes conditions. De plus, pour limiter votre attente et le nombre de donneurs présents dans la salle, vous pouvez choisir votre créneau horaire sur : www.resadon.fr ou mon-rdv-dondesang.

● LES RESTOS DU CŒUR

La campagne d'hiver débutera le mardi 24 novembre.

Si vous pensez pouvoir bénéficier de notre aide, venez impérativement vous inscrire : vendredi 30 octobre ou mercredi 4 novembre entre 14h et 16h au local 52 Avenue de la Gare à Courpière.

Munissez-vous de votre carte d'identité, avis d'imposition, de tous vos justificatifs de revenus (attestation CAF à jour - retraite...) et de votre bail ou quittance de loyer.

L'équipe des Restos

Courpière



MAIRIE DE COURPIÈRE - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative
Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.

Courriel : mairie@ville-courpiere.fr - **Site Internet** : www.ville-courpiere.fr
Edité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2100 exemplaires - Gratuit

Directrice de la Publication et de la Rédaction : **Christiane SAMSON**

Dépôt légal à parution.

Bulletin Municipal n° 40- 2020